

Conseil Municipal PROCES-VERBAL

Séance du LUNDI 07 SEPTEMBRE 2015 à 18h30

Sous la Présidence de Mr PEYRON Christian,

Etaient présents :

RAFINESQUE C – BERNARD J – SANCHEZ B - ROS C – BALBI F - ROCHE R - LEBEGUE J –
ALTIER MA - ROUX R – DEPEYRE A - MARCHAND G - SABATIER T – RIGGIO B - ROMANINI
B -TRAMIER JF – VICENTE V - CHARLES P - GILLET N – CHETTOUH Y - BASTET S - AVON E
GAMBARO E

Procurations: JEREZ PLAINDOUX MA à TRAMIER JF – FAURE C à ROMANINI B– GARCIA A à
SANCHEZ B – BRUNA F à BASTET S

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mr CHARLES Patrice se porte candidat et est élu à l'unanimité.

2/APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Mme GAMBARO interpelle Mr PEYRON sur la source des affirmations qui lui ont permis lors du conseil municipal du 16 juillet dernier d'affirmer les propos suivants : « Je sais que vous êtes très proche de Madame le Maire de Bollène, ville que vous citez souvent en exemple »

Mr PEYRON lui indique disposer d'informations confidentielles et personnelles lui permettant d'effectuer ses affirmations.

Cet échange ne portant pas atteinte à la sincérité du procès-verbal de la séance du 16 juillet 2015, ce dernier est adopté à l'unanimité.

3/ TRAVAIL D'INTERET GENERAL

Rapporteur : Mr PEYRON

Accord unanime pour conventionner avec la Direction Départementale Territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse afin d'accueillir au sein des services techniques municipaux un jeune mondragonnais pour une durée de 100h dans le cadre de l'application d'une mesure de réparation pénale.

4/ CREATION DE POSTE

Rapporteur : Mr PEYRON

Accord unanime pour créer un poste un poste d'adjoint administratif territorial de 1ère classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2015 dans le cadre d'un avancement de grade.

5/ PROGRAMME D'ANIMATION RESIDENCE LES BALCONS DE PEYRAFEUX

Rapporteur : Mr PEYRON

1 - Convention FREJP/Commune

Mme BERNARD Josette quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Accord unanime pour conventionner avec le FREJP de Mondragon dans le cadre de la mise en place d'activités destinées aux seniors à la résidence « Les Balcons de Peyrafeux » et attribuer à ce titre une subvention de 70€/mois de septembre 2015 à juin 2016 à l'association précitée.

2- Convention Hôpital de Pont Saint Esprit/ commune

Accord unanime pour conventionner avec l'hôpital de Pont Saint Esprit dans le cadre de la mise en place d'une chorale destinée aux seniors de la commune, sans contre-partie financière.

6/ CCRLP RAPPORT ANNUEL 2014

Rapporteur : Mr SANCHEZ

Approbation unanime du rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence.

7/ MODIFICATION STATUTS CCRLP

Rapporteur : Mr SANCHEZ

Approbation unanime de la modification des statuts de la CCRLP.

8/ ATTRIBUTION CONCESSION CIMETIERE PEYRAFEUX II TRENTENAIRE GACHON Marthe

Rapporteur : Mr PEYRON

Accord unanime pour attribuer à Mme GACHON Marthe une concession trentenaire au cimetière Peyrafeux II à titre gratuit.

9 / DEMANDE DE PROROGATION DES DELAIS DE DEPOT D'AD'AP

Rapporteur : Mr PEYRON

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à solliciter un délai supplémentaire de 06 mois auprès de Monsieur le Préfet de Vaucluse pour déposer les dossiers « d'Ad'ap » qui seront réalisés à l'issue du diagnostic accessibilité de l'ensemble du patrimoine bâti communal.

10/ RECOURS COMMUNE /ERIDAN EN ASSOCIATION AVEC LA CCRLP

Rapporteur : Mr PEYRON

Mr BASTET indique qu'il serait judicieux de rajouter dans la délibération qu'au-delà de la protection des zones agricoles et du site NATURA 2000, la commune s'oppose au projet Eridan également dans le souci de souhaite de préserver les populations situées sur et à proximité de la zone d'impact du gazoduc.

Mr PEYRON approuve la remarque de Mr BASTET et indique que cette information sera mentionnée dans la délibération relative à cette question.

Il ajoute qu'il regrette que les chambres d'agriculture départementales concernées aient toutes émis des avis favorables sur ce projet.

Accord unanime pour s'associer à la requête présentée par la Communauté de Communes Rhône Lez Provence contre l'arrêté interpréfectoral n° 2014300-0001 du 27 octobre 2014, par lequel les Préfets de la Drôme, des Bouches du Rhône, du Gard, du Vaucluse et de l'Ardèche ont déclaré d'utilité publique les travaux de construction et d'exploitation de la canalisation de transport de gaz entre Saint-Martin-de-Crau et Saint-Avit, projet dénommé ERIDAN, emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes concernées et instituant les servitudes d'utilité publique « de passage » prévues aux articles L 555-27 et R 555-30 a) du code de l'environnement, au bénéfice de GRTgaz.

11/ CESSION E 251 PARTIE

Rapporteur : Mr PEYRON

Accord unanime pour céder une partie de la parcelle cadastrée section E 251 pour une superficie de 93a57ca.

12/ MOTION DE SOUTIEN ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE CONTRE LA DIMINUTION DES DOTATIONS DE L'ETAT

Rapporteur : Mr PEYRON

Adoption unanime d'une motion de soutien contre la baisse des dotations de l'état aux collectivités territoriales qui pourrait mettre en péril la pérennité de certains services publics.

13/MISE A DISPOSITION LOCAUX MUNICIPAUX AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Rapporteur : Mme BERNARD

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition de salles municipales aux associations locales pour l'année scolaire 2015-2016.

14/ MISE A DISPOSITION LOCAUX MUNICIPAUX A L'ASSOCIATION FRJ ST BLAISE BOLLENE BASKET

Rapporteur : Mme BERNARD

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du gymnase à l'association FRJ basket-Ball de Saint-Blaise – 84 500 BOLLENE pour l'année scolaire 2015-2016.

15 / INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

- 1- Arrêté décidant attribution d'un bien communal à la location concernant le logement situé impasse CLARIOT, à compter du 1^{er} août 2015 pour un loyer mensuel de 500€.
- 2- Arrêtés décidant la révision d'un loyer d'un bien communal concernant :
 - Le local professionnel situé Résidence Henri Fabre dont le loyer de 501€/mois est porté à 507€/mois à compter du 1^{er} septembre 2015
 - Le logement situé 193 boulevard Séraphin Perrot dont le loyer de 522€/mois est porté à 523€/mois à compter du 1^{er} août 2015.

La séance est levée à 19h15

Fait à MONDRAGON, le 08 septembre 2015

**Le secrétaire de séance
CHARLES Patrice**